

#### ID: 039-243900560-20210223-DCC2021\_02\_007-DE

### REPUBLIQUE FRANCAISE

## DEPARTEMENT **DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le

5 février 2021

et qu'elle a été faite le

5 février 2021

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents: 37

Absents suppléés 1

Absents excusés: 10

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

> Délibération n° DCC2021\_02 007

### Objet:

Modification d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps noncomplet : augmentation de la durée hebdomadaire à raison de 20h80

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD 1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

### **EXTRAIT**

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

# Séance du jeudi 11 février 2021

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt et un, le 11 février

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni aux Forges à FRAISANS (39700), après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSENET.

Présents : Brans : M. Michael PERES Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET Dampierre : M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET Evans: M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans: M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON Gendrey: Mme Lydia LUTHRINGER La Barre: M. Philippe GIMBERT La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Louvatange : M. FASSENET Montmirey-la-Ville: M. Eric PERTUS Montmirey-le-Château: M. Martin DAUNE Mutigney: M. Eric DRUOT Offlanges: M. Jean-Claude THABARD Orchamps: M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN Our: M. Segundo ALFONSO Pagney: M. Michel GANET Plumont: M. Christophe PERRET Ranchot: Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Salans: M. Philippe SMAGGHE Saligney: M. Gilbert LAVRY Sermange: M. Michel BENESSIANO Thervay: M. Stéphane ECARNOT Vitreux: M. Alain GOMOT

Suppléés : Rouffange : M. Jean-Yves BOILLON

Absents excusés : Dampierre : Mme Laure VALENTIN, Mme Stéphanie PICOT Etrepigney : M. Laurent CHENU Monteplain : M. Luc BEJEAN Orchamps Mme Barbara PANOUILLOT Ougney: M. Cédric IVANES Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE Salans : M. Yves COINCENOT Serre les Moulières: M. Claude TERON Taxenne: M. Ludovic DUVERNOIS

Secrétaire de séance : M. Hubert BACOT

Procurations de vote :

Mandants: Orchamps Mme Barbara PANOUILLOT Romain: Mme Aurélie CHANCENOTTE Salans : M. Yves COINCENOT

Mandataires : Orchamps : M. Régis CHOPIN La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Salans : M. Philippe SMAGGHE

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18h11 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

Envoyé en préfecture le 23/02/2021

Reçu en préfecture le 23/02/2021

Affiché le 23/02/2021



MODIFICATION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX A TEMPS NON-COMPLET : AUGMENTATION DE LA

### DUREE HEBDOMADAIRE A RAISON DE 20.80H

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement.

Considérant la délibération n° DCC2019\_12\_198 en date du 18 décembre 2019 relative à la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 20,76h hebdomadaire:

Considérant qu'il convient <u>d'augmenter</u> la durée hebdomadaire de ce poste pour nécessité de service comme suit:

1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 20h76 hebdomadaire : augmentation de la durée hebdomadaire à 20h80 hebdomadaire.

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial.

Considérant l'acceptation de l'agent ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le planning de l'agent ;

Vu le tableau des effectifs :

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la modification de la durée hebdomadaire de ce poste ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au budget de la Communauté de Communes Jura Nord.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 41 Contre: 0 Abstention: 0

Pour extrait conforme, Le Président de JURA NORD. Gérome FASSENET